



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Département  
des Personnels  
Enseignants

Dossier suivi par  
Stéphanie CASSAN  
Adjointe à la Chef du DPE  
Téléphone  
03 20 15.61.66  
Mél  
ce.dpe@ac-lille.fr

Rectorat de Lille  
20, rue Saint - Jacques  
B.P. 709  
59 033 Lille cedex

Lille, le **27 FEV. 2018**

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement

**Objet : Changement volontaire de discipline. Rentrée scolaire 2018**

Les personnels enseignants du second degré ont la possibilité de solliciter un changement volontaire de discipline.

**Organisation du dispositif**

Pour les disciplines autres que la documentation, le dispositif se déroule sur deux ans :

- un an d'affectation provisoire en responsabilité à hauteur de la moitié de l'ORS de la discipline d'accueil
- suivi d'un an d'affectation provisoire à hauteur de l'ORS de la discipline d'accueil.

Le maintien dans le même établissement lors des 2 années d'affectation à titre provisoire n'est pas systématique.

Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste.

L'inspecteur de la discipline d'accueil déterminera, à partir des acquis de l'enseignant, le dispositif de formation et d'accompagnement nécessaire pour apporter les connaissances et compétences attendues dans la discipline d'accueil.

Une inspection a lieu durant le troisième trimestre de la première année.

Si l'avis de l'inspecteur est :

favorable, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère par le rectorat. L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif. Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une bonification de son barème de mutation.

défavorable, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

réserve, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à la décision du directeur des ressources humaines :

- soit un renouvellement de la première année avec une ORS à mi-temps ;
- soit un retour dans le poste d'origine à l'issue de la première année.

Pour le changement de discipline vers la documentation, le dispositif se déroule sur une année avec une affectation provisoire en responsabilité à hauteur de la moitié de l'ORS (18h00). Le dispositif est ouvert aux seuls enseignants actuellement faisant fonction de professeurs documentaliste.

Une inspection a lieu en début de troisième trimestre.

Si l'avis de l'inspecteur est :

favorable, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère par le rectorat. L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif. Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une bonification de son barème de mutation.

défavorable, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.  
réserve, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à la décision du directeur des ressources humaines.

### Dossiers de candidature

A l'appui de la fiche de candidature (annexe) portant l'avis du chef d'établissement d'exercice ou de rattachement administratif, le candidat doit fournir :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier rapport d'inspection dans la discipline d'origine pour les disciplines autres que la documentation
- un bilan d'activité portant sur l'année en cours pour la documentation

Pour les enseignants ayant effectué des remplacements, l'avis du ou des chefs d'établissements de remplacement est recueilli par l'établissement de rattachement administratif.

Ce dossier sera envoyé pour le **20 mars 2018**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille  
Département des Personnels Enseignants  
Dispositif de changement volontaire de discipline  
20 rue St Jacques - BP 709  
59033 Lille cedex,

### Sélection des candidatures

Les dossiers seront étudiés en lien avec les corps d'inspection en fonction des compétences professionnelles attestées des candidats à ce dispositif et du caractère excédentaire ou déficitaire des disciplines d'origine et d'accueil. Sauf exception, seules les demandes allant dans le sens des priorités académiques seront retenues. Pour la documentation, les candidats retenus sur dossier seront reçus en entretien par un IA - IPR EVS. Une commission d'évaluation, présidée par un IA - IPR EVS déterminera un parcours de formation pour les entrants dans le dispositif.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande début mai 2018. S'ils sont retenus, ils seront avisés au plus tard le 20 juillet 2018 de leur affectation à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018**.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance de l'ensemble des personnels affectés dans votre établissement les informations contenues dans cette note en insistant sur le caractère individuel et volontaire de la demande.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le ~~Secrétaire Général~~ de l'Académie,  
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

Jérôme COLSON

**ANNEXE : Fiche de candidature  
changement volontaire de discipline - rentrée 2018**  
(fiche à retourner accompagnée des pièces au plus tard le 20 mars 2018)

**Candidat**

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Discipline :

Le cas échéant, faisant fonction de professeur documentaliste depuis :

Etablissement d'affectation :

Discipline d'accueil sollicitée :

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

**Réservé au supérieur hiérarchique**

Je soussigné(e)

Qualité :

Avis motivé sur la candidature à un changement de discipline de M./Mme

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

**Réservé au corps d'inspection d'origine**

Avis sur la candidature  
(en cas de nécessité joindre un rapport)

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

**Réservé au corps d'inspection d'accueil**

Avis sur la candidature  
(en cas de nécessité joindre un rapport)

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature